/DE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-471 du 7 Novembre 1986

Portant approbation du Budget Prévisionnel Exercice 1986, de la Société Provinciale des Transports de l'Atacora (STA).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU L'Ordonnance n°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le Décret n°85-254 du 17 Juin 1985 portant compositions du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU la Loi n°82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;

SUR Proposition du Président du Comité d'Etat d'Administration de la Province de l'Atacora ;

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 15 Octobre 1986 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Est approuvé le Budget Prévisionnel, Exercice 1986, de la Société Provinciale des Transports de l'Atacora (S.T.A), tel qu'il est annexé à ce décret ;

Article 2.- Le Présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Novembre 1986

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

...\...

Le Président du Comité d'Etat
d'Administration de la Province
de l'Atacora,

Soulé MOUSSA

Le Ministre de la Justice,
Chargé de l'Inspection des
Entreprises Publiques et
Semi-Publiques,

Didier DASSI

AMPLIATIONS : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 CPC 4 PPC 2 MJIEPSP 4 CEAP/ATACORA 4 AUTRES MINISTERES ET CEAP 19 SPD 1 GCONB 1 CCIB 1 STA 4 IGE 3 DB-DCF-DTCP-DI 8 DPE-DLC-INSAE-BCP 4 DCCT 1 JORPB 1.-